



A 20h00, M. Christian Clément, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg (n° 17 du 28 avril 2017), dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

L'assemblée est fréquentée par **31 membres**, dénombrés par M. Julmy Michel (Formangueries) et Mme Sophie Barras (Lossy) nommés scrutateurs.

Se sont excusés : M. Frédéric Mauron (Formangueries), M. Claude Brohy (Lossy), M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens), Mme Nathalie Gobat (Lossy), M. Laurent Gassmann (Lossy)

Auditeurs libres : 1

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. *Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016*
2. *Comptes 2016*
 - 2.1. *Fonctionnement et investissements*
 - 2.2. *Rapport de la commission financière et de l'organe de révision*
 - 2.3. *Approbation*
3. *Investissement extraordinaire – Remplacement d'un collecteur d'eaux claires à Lossy*
4. *Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz*
5. *Divers*

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal.

Aucune question n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2016

M. le Syndic informe l'assemblée que les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'ils étaient également à disposition à l'administration communale. Il donne la parole à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, qui informe l'assemblée du **bénéfice de CHF 3'040.47** sur le compte de fonctionnement 2016, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 48'477.-

Fonctionnement	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration	349 302,75	43 238,00	341 750,00	41 000,00	298 517,80	27 616,40
1. Ordre public	54 410,50	16 673,00	76 700,00	16 000,00	61 539,80	16 107,25
2. Enseignement et formation	1 385 915,85	44 096,90	1 420 642,00	55 400,00	1 409 168,40	45 690,10
3. Culte, culture et loisirs	106 696,30	5 600,00	126 300,00	5 600,00	109 958,90	5 600,00
4. Santé	260 619,25	8 396,35	269 500,00	9 000,00	288 378,35	14 608,00
5. Affaires sociales	612 941,10		604 800,00		587 281,35	
6. Transports et communications	360 625,05	11 964,20	300 600,00	12 500,00	272 928,00	12 200,00
7. Protection - Aménagement de l'environnement	345 093,95	310 756,55	377 820,00	290 500,00	332 403,25	303 892,03
8. Economie	3 914,00		5 050,00	170,00	10 466,90	-2 446,35
9. Finances et impôts	306 320,33	3 749 763,05	278 585,00	3 574 897,00	392 415,73	3 822 243,93
Amortissements obligatoires	210 537,00		251 797,00		214 537,00	
Amortissements supplémentaires	149 418,25				254 619,05	
Affectation aux réserves non obligatoires	41 653,25				7 535,75	
Dissolution de réserves						
Excédents de charges du cpte de fonctionnement				48 477,00		
Excédents de produits du cpte de fonctionnement	3 040,47				5 761,08	
Totaux	4 190 488,05	4 190 488,05	4 053 544,00	4 053 544,00	4 245 511,36	4 245 511,36

Investissements	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1. Ordre public						
2. Enseignement et formation						
4. Santé						
6. Transports et communications					250 088,90	
7. Protection - Aménagement de l'environnement	145 336,75	129 421,80	200 000,00	100 000,00	52 908,40	-19 738,65
9. Finances et impôts	135 503,25		230 000,00			
Excédents de charges du cpte d'investissements		151 418,20		330 000,00		322 735,95
Totaux	280 840,00	280 840,00	430 000,00	430 000,00	302 997,30	302 997,30

M. Mauron explique plus en détail, au moyen d'une projection, les différents postes du compte de fonctionnement. Il s'avère que le bénéfice découle principalement de l'augmentation du revenu des personnes physiques et morales.

M. le Syndic le remercie pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant formulée, M. Mauron passe à la présentation des investissements 2016, qui présentent, quant à eux, un excédent de charges de CHF 151'418.20. Au moyen de la projection, il détaille plus précisément les différents investissements qui ont été votés lors de précédentes assemblées (*installation de chauffage immeuble communal, collecteur d'eaux claires à Lossy, etc...*)

Il relève encore les engagements hors bilan (*montants que la commune devrait encore verser si elle venait à quitter une association*) qui se présente comme suit :

- association du cycle d'orientation CHF 460'236.00
- consortium pour l'alimentation en eau CHF 53'600.00
- association des communes pour les services médico-sociaux CHF 171'971.00
- association intercommunale pour l'épuration des eaux CHF 0.00

M. le Syndic le remercie pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée.

M. Jacques Zuccone (Formangueries) constate que la commune a procédé à des amortissements supplémentaires. Il souhaiterait savoir quels sont les postes concernés par cette opération.

M. Mauron lui répond que ce montant a permis d'amortir principalement les routes et l'eau.

Aucune autre question n'étant formulée, la commission financière procède à la lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2016 tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière. Le rapport de l'organe de contrôle n'est pas lu étant donné qu'il a été publié dans le bulletin d'information communal.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 sont soumis au vote de l'assemblée, **qui les adopte à l'unanimité** (pour rappel, les membres du Conseil communal et la caissière n'ont pas droit de vote).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

3. Investissement extraordinaire – remplacement d'un collecteur EC à Lossy

M. Rhême explique que le revêtement de la Route des Sarrazins, entre la chapelle de Lossy et l'intersection avec la Route des Riaux, est très abîmé. De l'eau s'infiltré en-dessous de la couche de bitume, rendant ainsi ce dernier instable et plissé. Dès lors, le tapis de ce tronçon va être remplacé.

De manière à ne pas devoir rouvrir la route dans quelques années, le Conseil communal souhaite profiter de cette occasion pour procéder au remplacement du collecteur d'eaux claires se trouvant dans le coffre de la Route des Sarrazins.

Selon le plan général pour l'évacuation des eaux (PGEE), il s'avère que le diamètre du collecteur est trop petit sur ce secteur et qu'il doit être remplacé par un collecteur d'un diamètre plus grand, à plus ou moins long terme.

Un investissement de CHF 120'000.- est donc nécessaire pour le remplacement du collecteur d'eaux claires en question, dont le financement se fera au moyen des liquidités courantes.

Durée et montant annuel des charges financières :

• Durée	25 ans
• Amortissement 4%	CHF 4'800.00
• Intérêts annuels (fonds propres)	<u>CHF 0.00</u>
• Total des charges financières	CHF 4'800.00

M. le Syndic remercie M. Rhême pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée.

M. Charles Aeby (La Corbaz) demande pourquoi est-ce que la commune n'entreprend pas davantage de mesures pour limiter les dégâts sur les routes, comme par exemple en posant du béton ou en limitant déjà la circulation aux véhicules lourds.

M. le Syndic explique qu'il est difficilement envisageable de limiter la circulation aux véhicules lourds. Ce type de limitation doit obligatoirement être soumis à l'approbation du Service des ponts et chaussées. Des demandes ont déjà été faites pour certains tronçons sur la commune, et malheureusement elles ont été refusées par le canton. Pour ce qui est du bétonnage des routes communales ou cantonales, cette pratique n'est pas admise. Dans le cas de la Route des Sarrazins, le problème de défectuosité est dû à une infiltration d'eau, à laquelle il faut impérativement remédier.

M. Jacques Zuccone (Formangueries), demande quel est le montant total des amortissements pour cet exercice 2016.

M. Mauron lui répond que la commune a procédé à des amortissements obligatoires d'un montant de CHF 210'537.00, des amortissements supplémentaires de CHF 149'418.25 et des amortissements financiers par rapport aux dettes communales de CHF 328'950.00.

Aucune autre question n'étant formulée, la parole est donnée à la commission financière qui procède à la lecture de son rapport et propose à l'assemblée d'approuver cet investissement d'un montant de CHF 120'000.-

L'investissement de CHF 120'000.- pour le remplacement du collecteur d'eaux claires à Lossy, est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

4. Modification des statuts du service officiel des curatelles de la Sonnaz

L'entier des statuts ne sera pas lu. Le document était disponible sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

En date du 17 mai 2016, l'assemblée communale a approuvé les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

Or très rapidement, il a été constaté que des dispositions importantes concernant le fonctionnement financier de l'Association manquaient, ce malgré la validation par l'autorité cantonale.

En effet, la nouvelle Association doit pouvoir s'appuyer sur un compte de trésorerie et être en mesure de procéder à des investissements.

D'autre part, compte tenu du prochain déménagement du Service officiel des curatelles à Givisiez, l'article sur la commune siège doit être modifié.

Enfin, pour des raisons pratiques, il a semblé utile de permettre à l'association d'élargir son comité de 3 à 5 membres, et de lui laisser le choix de sa ou de son secrétaire.

Lors de leur assemblée du 20 avril 2017, les délégué-e-s des communes membres ont approuvé les modifications des articles en question. Ils sont détaillés à l'assemblée communale au moyen d'une projection.

Aucune autre question n'étant formulée, la modification des statuts de l'association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz est soumise au vote de l'assemblée, **qui l'adopte à l'unanimité.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

5. Divers

Assemblée communale extraordinaire

Afin de répondre à la loi sur les eaux et suite à l'approbation de notre Plan d'aménagement local PAL, le Conseil communal s'est penché sur l'élaboration d'un nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs RWB à Marly.

En vue de la présentation et de l'adoption de ce document, le Conseil communal a d'ores et déjà agendé une assemblée communale extraordinaire, au **mardi 26 septembre 2017, à 20h00, au restaurant Le Sarrazin.** La convocation parviendra à la population en temps utile.

M. Frédéric Monney, du bureau d'ingénieurs RWB, sera également présent afin de répondre en détail aux questions de l'assemblée.

Chiens et chevaux

M. Bernard Morel (Lossy) constate que dans certaines communes on interdit les chiens en divers emplacements, à cause des crottes. Actuellement à Lossy, ce sont les crottins de chevaux qui posent problème et souillent régulièrement la chaussée et même les trottoirs. Il serait temps que la commune essaie de remédier à cette situation.

M. le Syndic lui répond que c'est un problème connu et que, malheureusement, la commune n'a pas encore trouvé le moyen de le régler, même si des rencontres ont déjà eu lieu avec les propriétaires de manèges. La seule chose qui pourrait peut-être mettre un terme à cette problématique, c'est une réglementation communale, visant à introduire une taxe sur les chevaux et sur les chiens éventuellement. Elle permettrait ainsi de financer les heures que passent les employés communaux à nettoyer les routes.

M. Jean-Marie Barras (Lossy) estime que les propriétaires de chevaux devraient avoir l'obligation de nettoyer de suite la chaussée, lorsque le cheval fait son crottin.

M. Denis Girardet (Lossy) tient à dire qu'il existe déjà des solutions pour ce genre de chose, à savoir des sacs de récupération qui se place à l'arrière du cheval.

M. Grandgirard tient à préciser que le Conseil communal est bien conscient de cette problématique. Toutefois, la commune doit rester logique aussi. On ne peut pas autoriser la construction de manège sur le territoire et d'un autre côté refuser les inconvénients qui s'y rapportent. Il rappelle que ces propriétaires paient aussi des impôts et qu'on ne peut décemment pas tout leur interdire.

M. le Syndic propose, au vu de ce problème récurrent, que le Conseil communal se penche sur la possibilité d'élaborer un règlement communal visant à introduire une taxe sur les chevaux. Des informations complémentaires ou le document en lui-même seront présentés lors d'une prochaine assemblée communale.

Chemin piétonnier - Lossy

François Schleuniger (Lossy) demande si la commune prévoit de réaliser un trottoir ou chemin piétonnier, le long de la route communale du Moulin (depuis anciennement PROMS), jusqu'en direction de Belfaux.

M. Grandgirard répond que ce projet est actuellement à l'étude. Etant donné qu'une grande partie serait située sur le territoire de Belfaux, il y a lieu de voir si la commune en question serait d'accord de participer financièrement à ce projet. Mais il faut bien être conscient que ces travaux auront un coût relativement conséquent. D'autres projets sont en cours actuellement, comme la Route communale du Moulin et des Sarrazins, afin de sécuriser les enfants sur le trajet de l'école. Tout comme le projet de mettre la traversée de Formangueires en zone 30. Tout ceci va engendrer encore beaucoup de discussions et de négociations, voire même des oppositions.

M. le Syndic tient à dire que le nerf de la guerre, c'est toujours l'argent. Ces aménagements sont toujours très onéreux. Toutefois, le Conseil communal informera bien entendu la population sur l'avancé des démarches.

M. Bernard Morel (Lossy) se souvient que lors des fusions des communes en 2004, il avait été dit qu'un sentier pédestre serait réalisé entre Lossy et La Corbaz.

M. Rhône lui répond que ce sentier figure effectivement au plan directeur de la commune mais qu'effectivement, il n'a pas encore été réalisé.

M. Jacques Zuccone (Formangueires) demande quand la commune pense pouvoir présenter à l'assemblée communale, le projet de la zone 30 de la traversée de Formangueires.

M. le Syndic lui répond que dans la mesure du possible, le projet pourrait être présenté à l'assemblée du mois de décembre 2017.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic clôt cette assemblée à 21h00. Il remercie les citoyens et citoyennes pour le bon déroulement de cette assemblée.

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous une belle période estivale et il invite l'assemblée à prendre part au verre de l'amitié offert par la commune.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Christian Clément

Monique Zurkinden